JUGEMENT DE CELUI QUI MANGE APRÈS LE FAJR OU AVANT LE MAGHRIB EN PENSANT ÊTRE DANS LES TEMPS

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Annulatifs du jeûne



Jugement de celui qui mange après le fajr ou avant le maghrib en pensant être dans les temps
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 55

Question :
Si l'on dit que le jeûne de celui qui mange après le lever du fajr en pensant que le fajr n'était pas encore levé est valide. Que pensez-vous alors de celui qui mange avant le coucher du soleil, le muaddhin appelle à la prière avant son temps en pensant que l'heure du maghrib est entrée et a mangé par la suite. Lorsqu'il s'en est aperçu, l'heure du maghrib n'était pas encore entrée. Peut-on dire que son jeûne est annulé ?

Réponse :

Non, nous disons que son jeûne est valide. N'est-il pas ignorant ?

Questionneur : Il est ignorant.

Cheikh : Il est ignorant, louange à Allah son jeûne est valide. Il y a un texte à ce sujet-même : Asmaa bint Abi Bakr, qu'Allah les agrée, a dit : « Nous avons rompu le jeûne à l'époque du Prophète (صلى الله عليه وسلم) un jour nuageux, le soleil est ensuite apparu et nous n'avons pas été ordonnés de rattraper. ». Ceci est clair ? [Oui] La louange est à Allah.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com